



Département de l'Oise  
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS

Canton d'Auneuil

Tél. 03.44.47.52.22

Fax. 03.44.47.52.24

Courriel : [mairie.jouysoushelle@wanadoo.fr](mailto:mairie.jouysoushelle@wanadoo.fr)  
Site Internet : [www.jouysoushelle.fr](http://www.jouysoushelle.fr)

## Conseil Municipal de JOUY SOUS THELLE

**EXTRAIT**

*Compte-rendu de la réunion du Vendredi 09 novembre 2012 à 20 h 30*

Le neuf novembre deux mil douze, huit membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie en séance ordinaire à vingt heures et trente minutes sous la présidence de Monsieur Hervé LEFEVRE, Maire.

**Etaient présents :** MM. Hervé Lefèvre, Daniel Lommer, Christophe Amant, Jean-Luc Kohli, M<sup>me</sup> Suzanne Bouychou, MM. René Strémon, Maurice Monge et M<sup>me</sup> Sylvie Chardon.

**Etaient absents :** M<sup>me</sup> Colette Allier, M. Romain Philippe, M<sup>mes</sup> Florence Gallois, Catherine Mancini, Ariane Dufresnoy et M. Christophe Chéron.

**Pouvoir :** M<sup>me</sup> Allier à M. Lefèvre / M. Philippe à M<sup>me</sup> Chardon et M<sup>me</sup> Gallois à M. Amant.

Monsieur Christophe Amant est désigné Secrétaire de séance à la majorité des membres présents.

### **I / Emprunt pour solde de financement de la salle Socio-Culturelle**

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour contracter** un emprunt à taux fixe afin de solder le financement de la réhabilitation de la Salle Socio-Culturelle pour **un montant de 100 000 €**

L'emprunt sera contracté auprès du Crédit Agricole Brie Picardie pour une période de 5 ans.

Les fonds seront versés à la Commune avant le 20 décembre 2012.

Les échéances seront annuelles au 15 avril pour un montant de 21 239,46 €

Le crédit alloué est proposé au taux fixe est de 2,04 % / an.

*11 conseillers sont « Pour »*

*1 conseiller est « Contre » - M. MONGE*

### **II / Renouvellement du bail commercial du Bureau de Poste**

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour renouveler** le bail commercial du bureau de Poste de Jouy sous Thelle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour une période de 9 ans, selon un loyer de base de 914 € qui sera réactualisé chaque année selon l'indice du coût de la construction.

Le diagnostic énergétique a été réalisé le 29 octobre 2012 par la Société AVICEA.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer les documents afférents à ce bail.

*11 conseillers sont « Pour »*

### **III / Achat et abonnement d'un téléphone portable pour le CPI**

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour acheter** un téléphone portable pour le CPI (Pompiers) de Jouy sous Thelle et souscrire un abonnement de téléphonie mobile.

En effet, les équipements de radio communication actuels ne sont plus compatibles avec ceux des centres de secours, leur portée est limitée voire aléatoire et un moyen de communication est absolument nécessaire lors des interventions.

Le **téléphone portable SAMSUNG modèle E2350B** sera acheté chez **SFR** au prix de 9,90 €TTC, auquel il faudra prévoir un étui de protection et un chargeur sur véhicule, avec **abonnement bloqué d'une heure et engagement de 24 mois renouvelable**.

Il y aura la possibilité de mise en liste rouge gratuite sur simple demande.

L'abonnement s'élève à 15,99 €TTC par mois (dont 1 € pour le report de crédit des minutes non utilisées).

Pour les 12 premiers mois (offre promotionnelle avec remise de 5 €TTC), l'abonnement sera de 10,99 €TTC.

Pour les 12 autres mois (hors offre promotionnelle), l'abonnement sera de 15,99 €TTC.

Le contrat pourra être modifié selon le besoin réel en cours de contrat ou au terme des 24 mois.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur Daniel Lommer, 1<sup>er</sup> Adjoint, pour commander, retirer le matériel, contracter l'abonnement au nom de la Mairie et activer la ligne téléphonique mobile depuis Internet.

*11 conseillers sont « Pour »*

#### **IV / Dossier de subventions à reconduire pour 2013**

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour renouveler** les demandes de subventions pour l'année 2013 auprès du Conseil Général de l'Oise et des Sénateurs pour les différents dossiers qui n'ont pas obtenu satisfaction en 2012, à savoir :

- ***Eclairage et clôture du terrain d'entraînement de football***, selon délibération du 21 juin 2012 sachant qu'une aide financière de M. Mancel, Député, a été acceptée pour un montant de 1454 €
  - Electricité par ELEC LEBLANC pour un montant de 2 848,70 €HT,
  - Clôture par CLÔTURE ENVIRONNEMENT pour un montant de 2 249,50 €HT.
- ***Trottoirs rue Marinet***, sachant qu'une aide financière de M<sup>me</sup> Cayeux, Sénateur, a été acceptée pour un montant de 1500 €
  - RAMERY pour un montant de 9 817,50 €HT.
- ***Création de trottoirs impasse Jean Menault, allée piétonne rue de Saint Clair sur Epte, caniveau aux Horgnes***.
  - EUROVIA pour un montant de 27 520,50 €HT.
- ***Mise en place d'un Columbarium***, selon délibération du 28 septembre 2012, sachant qu'une aide financière de M<sup>me</sup> Rossignol, Sénateur, a été acceptée d'un montant de 500 €
  - Stèle et banc par HEURTEVENT pour un montant de 1 280 €HT,
  - Arbustes par NOEL pour un montant de 1966,50 €HT.

***Les travaux ne seront engagés qu'à réception du procès verbal de subvention pour chacun des points.***

*11 conseillers sont « Pour »*

#### **V / Retrait de la Commune de Jouy sous Thelle du syndicat du ru du Mesnil**

La programmation des travaux de construction d'une station d'épuration et de réseaux d'assainissement du Syndicat Intercommunal d'Assainissement des communes de la vallée du ru du Mesnil ne semble pas offrir la meilleure solution technique et financière pour notre commune.

Le Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons projette de créer une station d'épuration sur le ru de Pouilly qui pourrait recevoir les eaux usées de notre commune.

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour solliciter le retrait** de la Commune de JOUY-SOUS-THELLE du Syndicat Intercommunal d'Assainissement des communes de la vallée du ru du Mesnil.

*11 conseillers sont « Pour »*

La séance est levée 21 h 45

**Le 14 novembre 2012**

***Le Maire, Hervé LEFEVRE***

# **Informations diverses**

## **Le « tout à l'égout » : le dossier avance ...**

Le syndicat du ru du Mesnil ne peut offrir de meilleure solution technique et financière pour notre commune. Ainsi les Maires de Senots, Le Mesnil Théribus et Jouy sous Thelle ont sollicité leur retrait auprès de ce syndicat pour adhérer au syndicat des Sablons (SMAS). Sachant que des études avaient déjà été entreprises par Monsieur Jean-Louis COPPEAUX et les Maires pour procéder à ce changement, à présent le SMAS accepte l'adhésion de ces trois communes et proposerait un raccordement sur le ru de Pouilly au prix de l'eau de 6,00 à 6,50 €. Les travaux de raccordement devant les habitations coûteraient entre 800 et 1000 €, en ce qui concerne le raccordement intérieur, des aides financières pourront être accordées jusqu'à 80 % ; les dossiers seront élaborés et étudiés par le SMAS. Les dates d'exécution des travaux de raccordement seront connues et plus précises en 2015.

## **Utilisation des engins à moteur**

Il est rappelé que par arrêté du Maire, qu'il est strictement interdit d'utiliser des engins à moteur en dehors des jours et horaires rappelés ci-dessous :

Jours ouvrables et samedis → de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00,

Dimanches et jours fériés → de 9h30 à 13h00.

Merci de respecter votre voisinage en utilisant vos tondeuses, tronçonneuses, etc..... uniquement durant ces plages horaires.

## **Recrutement auprès du CPI**

Le Corps des Sapeurs Pompiers de Jouy sous Thelle recrute des sapeurs volontaires, dynamiques et motivés. Pour tous renseignements, veuillez vous adresser à la Mairie ou auprès du Chef de Corps, Monsieur Dominique LEFEVRE (présent le 1<sup>er</sup> dimanche du mois lors des manœuvres) au CPI rue Marinet.

## **Inscription sur les listes électorales et de population**

Les inscriptions sur les listes électorales et de population ne se font pas automatiquement lors du déménagement, vous devez faire la démarche de vous présenter en Mairie - durant les permanences - et de vous inscrire. Pour cela, vous devez apporter votre carte nationale d'identité, votre livret de famille et votre carte d'électeur actuelle.

**Les inscriptions sur la liste électorale ont lieu en Mairie entre le 1<sup>er</sup> Septembre et le 31 Décembre de chaque année.**

## **Groupeement d'achat fioul domestique**

Monsieur Daniel Lommer, gérant bénévole du Groupeement d'Achat Fioul Domestique de notre Commune, vous informe que la prochaine livraison groupée est prévue pour le mercredi 19 décembre 2012. Les habitants en seront informés plus précisément, en temps utile, par voie d'affichage et sur le site Internet de la Commune.

## **Service militaire**

Les jeunes gens nés en 1996 doivent se faire inscrire en Mairie (durant les permanences) sur la liste de recensement militaire dès leur anniversaire. Veuillez vous munir du livret de famille. Le recensement est obligatoire et permet l'accès à la conduite accompagnée et aux divers examens scolaires.